



Paris, le 28 avril 2022

1er trimestre 2022 : les défaillances d'entreprises repartent à la hausse et impactent l'activité du Régime AGS

Après une année 2021 marquée par un niveau historiquement faible, les défaillances d'entreprises repartent à la hausse au 1er trimestre 2022 et impactent l'activité du Régime AGS. Confirmant le retournement de tendance observé en fin d'année 2021, le nombre d'affaires ouvertes par l'AGS, au cours du 1er trimestre 2022, est en hausse de 35% par rapport au 1er trimestre 2021.

Hausse des interventions du Régime AGS : +35% d'affaires AGS ouvertes

Au 1^{er} trimestre 2022, les principaux indicateurs d'activité du Régime AGS repartent à la hausse. Ainsi, au cours de ce 1^{er} trimestre, 3 957 nouvelles affaires ont fait l'objet d'une demande d'intervention de l'AGS, soit une augmentation de +35% par rapport au 1^{er} trimestre de l'année précédente.

Au cours de cette période, le Régime AGS a avancé près de 268 millions d'euros au profit de 29 279 bénéficiaires, soit respectivement une hausse +20% et +24% par rapport au 1^{er} trimestre 2021.

Les équipes de la Délégation Unédic AGS restent mobilisées pour maintenir des délais de traitement des demandes très performants : 94% des demandes d'intervention de l'AGS ont été traitées dans un délai compris entre 1 et 3 jours.

Près de 90% des interventions de l'AGS au profit de TPE

Le nombre d'affaires ouvertes augmente dans toutes les régions (+35% en moyenne par rapport au 1^{er} trimestre 2021), avec une hausse particulièrement marquée en Bourgogne-Franche-Comté (+70%), en Bretagne (+60%), en Nouvelle-Aquitaine (+57%), en Normandie (+56%) et en Auvergne-Rhône-Alpes (+54%).

Parmi les entreprises concernées, près de 90% d'entre elles sont des très petites entreprises de moins de 10 salariés, dont près de la moitié au profit d'entreprises de 1 à 2 salariés.

Six secteurs d'activité sont particulièrement concernés : construction, industrie, services aux entreprises, commerce, hébergement et restauration, transports et entreposage. Parmi ces secteurs, la plus forte augmentation du nombre de salariés bénéficiaires porte sur : le commerce (+68%), l'hébergement et restauration (+43%) et le transports et entreposage (+41%).

A PROPOS DU REGIME AGS

Créé en 1974, le Régime de Garantie des salaires (AGS) a pour mission de protéger les salariés lors des défaillances d'entreprises. Amortisseur social unique et garantie universelle, il intervient quelle que soit la taille de l'entreprise et le nombre de salariés impactés. Ce dispositif inédit de solidarité interentreprises est opéré par la Délégation Unédic AGS (DUA), composée de 230 personnes réparties en 15 centres en France métropolitaine et dans les DOM. Acteur majeur de l'emploi et de l'économie, l'AGS accompagne les entreprises tout au long de la procédure collective. En 2021, 92 681 salariés ont bénéficié de la garantie des salaires, pour un montant total versé de 883 millions d'euros.

A RETENIR

+ 35% de demandes d'interventions

+ 24% de salariés bénéficiaires

Près de 90% des interventions au profit de TPE

Secteurs les plus impactés :

Commerce, hébergement et restauration, transports

Régions les plus impactées :

Bourgogne-Franche-Comté : +70%

Bretagne : +60%

Nouvelle-Aquitaine : +57%

Normandie : +56%

Auvergne-Rhône-Alpes : +54%